

Position et propositions du réseau des CRIGEs autour de la mise en place des CTD (Comité Territoriaux de la Donnée)

Ce document rédigé de manière collaborative a pour objectif de synthétiser la position des CRIGE pour alimenter les réflexions du groupe de travail Gouvernance des données territoriales du CNIG

Les CRIGEs ont été identifiés dans la feuille de route numérique de France Nation Verte comme des organisations ayant un rôle à jouer dans la mise en place de CTD, organe opérationnel des COP territoriales pour le déploiement de la politique sur la transition écologique. A ce titre le réseau des CRIGEs a travaillé sur le positionnement des CRIGEs et émis des propositions pour la création des CTD.

Périmètre des CTD

Les CTD doivent accompagner l'harmonisation nationale des indicateurs des politiques publiques et rendre interopérables les données qui alimentent ces indicateurs, grâce notamment à leur agrégation dans les différents schémas régionaux. Ces démarches existent déjà partout, le CTD doit pour être efficace s'intégrer dans les écosystèmes existants.

Les sujets à traiter au sein de ces CTD devraient être :

- Définir qui produit et diffuse la donnée de référence, voire opposable, du territoire interopérable et selon quel standard ;
- Définir la feuille de route commune aux acteurs du territoire en s'assurant de son interopérabilité avec les référentiels de données nationaux (voire européens) ;
- "Vérifier" et harmoniser les outils locaux et nationaux pour éviter les doublons pour les utilisateurs finaux ;
- Définir la stratégie de déploiement des territoires connectés (?)

Le réseau des CRIGEs recommande que les CTD puissent flécher des financements locaux de manière harmonisée sur tout le territoire pour :

- soutenir les démarches nationales quand les données produites sont reconnues comme socle pour le territoire ;
- soutenir les démarches locales ou territoriales quand les stratégies locales nécessitent des productions spécifiques mais interopérables avec les autres territoires.

Pilotage régional des CTD

Le réseau des CRIGEs recommande que ce soit un co-pilotage SGAR/Région avec des adaptations possibles en fonction des contextes locaux.

Il semble nécessaire que l'assemblée des CTD soit équilibrée entre type d'acteurs :

- de multiples acteurs de l'Etat en Région,
- ouverture aux institutions nationales ayant des "antennes" régionales (INSEE, IGN...)

- ouverture aux acteurs nationaux pour élargir le spectre de la Data (Interconnectés, OpenDataFrance (plutôt élus locaux membres des associations))

Afin de conserver l'opérationnalité des CTD, le nombre de sièges devra être limité à une dizaine. Chaque territoire devra prendre en compte l'articulation avec les dynamiques locales (départementale ou métropolitaine).

Le modèle des CRSN (Commission Régionale de Stratégie Numérique) pourrait inspirer la création de ces CTD. Le réseau des CRIGEs ne souhaite pas que les CTD soient intégrés à ces commissions car le sujet Data est un sujet à part entière dans la stratégie numérique.

Place des CRIGEs au sein des CTD

Le réseau des CRIGEs recommande de positionner le CRIGE comme l'outil opérationnel du CTD qui pourrait se voir déléguer, par les instances de pilotage, le secrétariat et/ou l'animation du CTD. Il est bien entendu que ces délégations devront être valorisées par le CTD.

(Dans les régions où le pilotage est déjà Etat/Région le CTD pourrait être le comité de pilotage du CRIGE).

Coordination au niveau national

Dans la feuille de route numérique de FNV un "comité stratégique Numérique et Données" France Nation Verte sera créé. Co-présidé par le SGPE et la DINUM, il rassemblera régulièrement les parties prenantes du dispositif pour répartir les fonds, coordonner et sécuriser l'ensemble du programme.

Le réseau des CRIGEs recommande que le CNIG soit nommé pour assurer la coordination opérationnelle en binôme avec le CNIS.

Par ailleurs, le réseau des CRIGEs souligne l'indispensable prise en compte des remontées des territoires sur le choix du financement de données nationales ou locales en amont de tout déploiement ou de tout choix. Un représentant de chaque CTD siègera dans le comité opérationnel afin de faire remonter le besoin de son territoire et du choix du fléchage de ses financements.

Le réseau des CRIGEs fait cette recommandation en lien avec deux sujets d'actualités (OCSGE et PCRS) qui posent de réelles questions sur la prise en considération des travaux réalisés sur les territoires non pris en compte par les opérateurs nationaux (IGN, ANCT...).

Et la place des acteurs privés ?

Pour garder un CTD opérationnel, le réseau des CRIGEs recommande d'inviter les acteurs privés si des groupes de travail thématiques se créent.

Les acteurs territoriaux souhaitent poursuivre l'accompagnement au changement de pratiques des acteurs privés afin que les données collectées, produites, diffusées correspondent aux standards et soient interopérables.